





La solution d'assèchement post inondation.



Limite l'infiltration de l'eau. Facilite le nettoyage post inondation.





+33 (0)4 27 26 01 94



info@ausec.fr



(a) www.ausec.fr



23 ZA Les Épalits - F-42610 St-Romain-le-Puy



OU'EST-CE OUE C'EST?

OBLOC® Assèchement, **c'est la solution d'assèchement post inondation**. Le produit est composé de polymères organiques qui se **gélifient instantanément** au contact de l'eau. Cette formulation sous forme de poudre permet de **rendre pelletables** les boues et les eaux qui se sont **introduites** dans l'habitat lors du sinistre.





POUROUOI?

Les changements climatiques actuels conduisent à des phénomènes météorologiques extrêmes, se traduisant par des inondations de plus en plus importantes et fréquentes. Très localisées et difficilement prévisibles, ces soudaines montées des eaux sont tragiques aussi bien humainement que financièrement. Afin de diminuer les coûts engendrés par ces sinistres, **OBLOC**® intervient comme solution efficace de nettoyage post inondation.

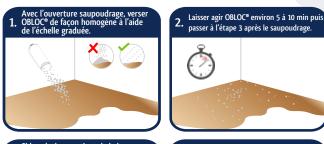
BÉNÉFICES

- **OBLOC**® permet une intervention autonome et rapide face au sinistre.
- OBLOC® limite l'infiltration de l'eau.
- OBLOC® réduit le temps de remise en état.
- OBLOC® diminue les coûts de remise en état.

REPRÉSENTATION



CONSEILS D'UTILISATION







*Aire de dépose, déchetterie ou déchets ménagers. Procédures de tri ou d'élimination du produit disponibles sur www.ausec.fr.

DOSAGE

OBLOC® est capable d'absorber jusqu'à 300 fois son poids ; 2,4 kg de produit peuvent absorber jusqu'à 500L de liquide. Il est conseillé d'adapter le dosage d'**OBLOC**® en fonction de la teneur en eau et du type de déchet. La graduation présente sur l'étiquette du produit permet un bon dosage lors de l'emploi d'**OBLOC**®.

STOCKAGE

OBLOC[®] est à conserver dans un **endroit sec** à une température comprise entre 5 et 30°C. La durée de vie du produit dans son conditionnement initial est de 5 ans.

PACKAGING

OBLOC® est conditionné en pack de 4 pots de 600 g chacun.

Seaux de 25 kg disponibles sur demande.

ENVIRONNEMENT

OBLOC® offre une totale innocuité vis-à-vis de l'environnement et de la santé humaine. Produit non polluant et non irritant. Produit **biodégradable** selon la **norme RF 14995**.

ÉLIMINATION DU PRODUIT



Aire de dépose (selon mairie).



Déchetterie.



Déchets ménagers.

Procédures de tri ou d'élimination du produit disponibles sur la fiche technique ou sur **www.ausec.fr.**